



# POLITIQUE DE DURABILITÉ

.....  
JUN 2023  
.....





# Sommaire

- 03** Introduction
- 03 La gouvernance de la stratégie d'investissement responsable
- 04** Les engagements du groupe  
Thélem assurances pour le climat
- 04 L'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement
- 04 Politiques d'exclusions normatives et sectorielles
- 05 Modes d'intégration des facteurs ESG déclinés par classe d'actifs
- 06 Suivi des controverses
- 07 Démarche d'engagement pour la transition énergétique et la préservation de la biodiversité
- 08** La prise en compte des principales incidences négatives en matière de durabilité



# Introduction

Cette politique a vocation à être accessible sur le site internet du groupe Thélem assurances afin de répondre aux obligations de transparence réglementaires sur :

- les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité dans les processus de décision d'investissement (article 3 du SFDR<sup>1</sup>) ;
- les incidences négatives en matière de durabilité au niveau du groupe Thélem assurances (article 4 du SFDR) ;
- les risques associés au changement climatique et à la biodiversité (article 29 de la Loi Energie-Climat<sup>2</sup>, alinéa I) ;

- la prise en compte des critères ESG dans les stratégies d'investissement et la contribution au respect des objectifs de l'Accord de Paris et de la transition énergétique et écologique (article 29 de la Loi Energie-Climat, alinéa II).

En tant qu'investisseur de long terme, le groupe Thélem assurances s'applique à mettre en œuvre une politique de gestion responsable pour l'ensemble de ses actifs mobiliers (actions, obligations, etc.) et immobiliers.

# La gouvernance de la stratégie d'investissement responsable

La stratégie d'investissement responsable du groupe Thélem assurances est validée par le Conseil d'administration. Le Conseil assure également la supervision de l'application de la stratégie d'investissement responsable, notamment via la validation annuelle du rapport ESG-Climat.

La mise en œuvre de la stratégie d'investissement responsable est coordonnée par le directeur financier, formé aux enjeux environnementaux, notamment climatiques. Il est en charge de veiller à la bonne intégration de critères Environnementaux,

Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans toutes les procédures d'investissement et de gestion.

La démarche d'investissement responsable du groupe Thélem assurances fait l'objet d'échanges réguliers avec la direction :

- les différentes métriques ESG des portefeuilles font l'objet d'un suivi en comité d'investissement<sup>3</sup> ;
- les principales tendances de place et évolutions réglementaires sont présentées et discutées en comité d'investissement.

<sup>1</sup> RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. <https://eurlex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019R2088&from=FR>

<sup>2</sup> Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat

<sup>3</sup> Le comité d'investissement réunit le Directeur Général, la Directrice Générale Adjointe ainsi que le Directeur Financier, la Directrice des Risques et les membres de leurs équipes concernés.



# Les engagements du groupe Thélem assurances pour le climat

La lutte contre le dérèglement climatique correspond à un axe structurant de l'activité d'un investisseur. Les risques climatiques (physiques et de transition) sont susceptibles d'affecter la valeur des actifs, d'une part, et d'autre part de renforcer la responsabilité de l'investisseur dans la lutte contre le dérèglement climatique via la réallocation de ses portefeuilles vers des actifs plus vertueux.

Le groupe Thélem assurances souhaite ainsi s'inscrire dans une démarche de contribution à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris de 2015, dont l'objectif est de réduire sensiblement les risques et les effets du réchauffement climatique en contenant l'élévation de la température moyenne à la surface de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, et en poursuivant les efforts pour limiter la hausse de la température à 1,5°C.

Le groupe Thélem assurances a décidé, dès l'année 2022, de choisir une métrique de mesure de l'alignement de ses portefeuilles d'investissement avec les objectifs de l'Accord de Paris. C'est une étape charnière pour la définition ultérieure de cibles spécifiques à atteindre, ainsi que d'un plan d'actions associé.

De manière générale, le groupe Thélem assurances s'engage d'ores et déjà à contribuer à la transition énergétique et écologique sur l'ensemble de ses investissements mobiliers et immobiliers, en limitant les investissements dans les secteurs les plus carbonés, en promouvant les investissements à la meilleure performance ESG et en adoptant une démarche d'engagement à l'égard des enjeux environnementaux, en particulier climatiques.

## L'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement

### A. Politiques d'exclusions normatives et sectorielles

#### Assurer le respect des conventions internationales

Le groupe Thélem assurances s'attache à prendre en compte la protection des droits humains et le respect du droit international dans la gestion de ses investissements. Il exclut ainsi de ses investissements :

- les entreprises ne respectant pas les conventions d'Ottawa<sup>4</sup>, sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et d'Oslo<sup>5</sup>, sur les armes à sous-munitions ;
- les Etats n'ayant pas ratifié certains traités ou conventions internationales (la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme<sup>6</sup>, Accord de Paris sur le Climat<sup>7</sup>).

#### Sortir du charbon thermique

La communauté scientifique s'accorde à dire que l'arrêt du financement du charbon thermique est une condition impérieuse pour contenir le réchauffement climatique.

En 2022, le groupe Thélem assurances a pris l'engagement de sortir définitivement du charbon à horizon 2030 dans les pays de l'OCDE et 2040 pour le reste du monde, sur l'ensemble de sa chaîne de valeur : extraction minière, infrastructures dédiées et production d'électricité.

A partir du **1<sup>er</sup> janvier 2023**, le groupe Thélem assurances exclut de ses nouveaux investissements les émetteurs :

- réalisant plus de **5% de leur chiffre d'affaires** dans l'extraction du charbon ou produisant plus de **10MT/an** de charbon ;
- dont la capacité installée associée au charbon représente plus de **20% du mix électrique** ou dont la capacité de production d'électricité à partir de charbon est supérieure à **5GW**.

<sup>4</sup>Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines anti personnelles et sur leur destruction

<sup>5</sup>Convention sur les armes à sous-munitions

<sup>6</sup>Universal Declaration of Human Rights

<sup>7</sup>Accord de Paris

Les seuils définis seront progressivement abaissés d'ici la sortie définitive du charbon thermique en 2030.

Des investissements dans les sociétés dépassant les seuils mentionnés ci-dessus pourront être réalisés de manière exceptionnelle si ces sociétés ont établi un plan de sortie du charbon. La crédibilité de ces plans sera par exemple fondée sur les éléments suivants :

- l'existence d'un calendrier de sortie d'ici 2030 au plus tard, avec des jalons intermédiaires ;
- l'absence de développement de nouveaux projets impliquant la production ou l'utilisation de charbon thermique ;
- le cas échéant, la conversion de centrales au charbon existantes vers des solutions énergétiques compatibles avec la transition énergétique ;
- la fermeture et non la cession des actifs liés au charbon thermique.

Cette politique s'applique à l'ensemble des investissements mobiliers du groupe Thélem assurances.

## Sortir des hydrocarbures non conventionnels

En 2022, le groupe Thélem assurances a pris l'engagement de sortir complètement, à horizon 2030, des activités d'exploration et de production pétrolières et gazières non conventionnelles et/ou controversées : celles qui s'appuient sur des procédés de fracturation (pétrole et gaz de schiste, liquides et gaz étanches) ou qui reposent sur les forages offshore ultra-profonds, des forages en Arctique, ainsi que sur l'extraction de sables bitumineux, de méthane de houille et de pétrole extra-lourd.

A partir du **1<sup>er</sup> janvier 2024**, le groupe Thélem assurances exclut de ses nouveaux investissements les émetteurs qui réalisent plus de **5% de leur chiffre d'affaires** dans ces activités. Cette politique s'étend aux entreprises impliquées dans toute la chaîne de valeur de la production (exploration, développement, exploitation).

Des investissements dans des entreprises dépassant le seuil ci-dessus pourront être réalisés de manière exceptionnelle si ces entreprises ont établi un plan crédible et détaillé de sortie du secteur du pétrole et gaz non conventionnel d'ici 2030.

Cette politique s'applique à l'ensemble des investissements mobiliers du groupe Thélem assurances.

## B. Modes d'intégration des facteurs ESG déclinés par classe d'actifs

Dans sa démarche d'investisseur responsable, le groupe Thélem assurances intègre dans ses processus un certain nombre d'outils pour l'aider à évaluer les risques et les opportunités en matière de durabilité susceptibles d'affecter ses activités d'investissement.

Le groupe Thélem assurances s'inscrit dans une démarche de constante amélioration de la qualité et de la couverture des données extra-financières dont ont besoin les équipes de gestion d'actifs financiers.

## Déclinaison de l'intégration ESG aux valeurs mobilières

L'équipe de gestion financière du groupe Thélem assurances intègre des critères permettant de maîtriser les risques et les opportunités auxquels sont exposés ses placements. En particulier, pour ses valeurs mobilières d'entreprise, le groupe complète l'analyse financière des émetteurs en analysant leur performance ESG qui peut avoir un impact sur leur performance financière.

Les équipes d'investissement intègrent ces facteurs extra-financiers dans leurs analyses pré investissement. Elles mobilisent, à cet effet, leurs propres données, complétées par celles fournies par les brokers et les agences de notation extra-financière. L'évaluation ESG des entreprises fait partie intégrante de son évaluation globale et de l'arbitrage entre le rendement et le risque de l'actif considéré par le gérant. Une mauvaise performance ESG peut ainsi conduire à une abstention d'investissement dans un titre.





## Déclinaison de l'intégration ESG aux valeurs immobilières

Le groupe Thémis assurances intègre des critères de performance environnementale dans la gestion de son portefeuille immobilier :

- à l'étape d'achat des bâtiments (e.g. mesure des émissions de GES) ;
- en phase d'usage (e.g. mise en place de plans de rénovation énergétique).

En particulier, afin de mieux maîtriser les risques climatiques auxquels sont exposés ses biens immobiliers, le groupe Thémis assurances mesure l'exposition aux risques climatiques de ses immeubles et, le cas échéant, prend des mesures d'adaptation (e.g. installation de pompes de relevage).

## C. Suivi des controverses

La controverse peut se définir comme un élément public impliquant la matérialisation d'un risque ESG. Elle porte d'abord un risque de réputation puis, une fois confirmée la matérialité de l'élément controversé, engendre l'émergence de coûts financiers directs ou indirects qui affectent la rentabilité des investissements. La controverse peut également être perçue comme un indicateur de tendance avancé de l'évaluation ESG d'une société.

Le groupe Thémis assurances s'appuiera sur le dispositif de suivi des controverses et d'alertes sur les émetteurs d'un prestataire partenaire. Un processus d'analyse des controverses et des plans d'actions éventuels associés seront progressivement mis en place par les équipes de gestion.





## D. Démarche d'engagement pour la transition énergétique et la préservation de la biodiversité

### Promouvoir la durabilité auprès des participations et des parties prenantes

Dans le cadre de la gestion de ses valeurs mobilières, le groupe Thélem assurances souhaite engager ses parties prenantes :

- pour ses actions détenues en direct, le groupe Thélem assurances déploie, via une agence spécialisée, une politique de vote portant sur la prise en compte des enjeux ESG. L'entreprise s'engage à publier annuellement le bilan de cette politique de vote dans le cadre de son exercice de reporting ;
- dans le choix de ses partenaires, et notamment les sociétés de gestion, le groupe Thélem assurances intègre des critères de sélection ESG (existence et qualité de leur politique d'investissement responsable, processus d'intégration des critères ESG dans la gestion d'actifs, qualité des données et des méthodologies utilisées...)

### Promouvoir la durabilité dans le portefeuille immobilier

Le groupe Thélem assurances cherche à améliorer la performance énergétique et climatique de son portefeuille immobilier.

Au-delà de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments (cf. «Modes d'intégration des facteurs ESG déclinés par classe d'actifs»), l'information et l'implication des occupants des immeubles sont des éléments essentiels de la réduction de la consommation énergétique des bâtiments.

- Afin d'impliquer ses locataires dans ses démarches d'amélioration de la performance énergétique, le groupe Thélem assurances a partagé en 2021 à tous ses locataires un guide d'écogestes, qui recense les pratiques individuelles vertueuses pour l'environnement à mettre en place chez soi ou au bureau : réduire la consommation d'eau et d'énergie, réduire les déchets ou améliorer la qualité de l'air de leur logement.

### Promouvoir la gestion responsable du patrimoine forestier

Le groupe Thélem assurances détient, à fin 2022, environ 1860 hectares de forêts situés dans l'Indre.

Cet actif forestier est certifié par le label PEFC<sup>8</sup>, un label environnemental attestant que la forêt est gérée de manière

- durable avec des critères concernant la protection de ceux qui y vivent et y travaillent ainsi que l'exploitation raisonnée et économiquement bénéfique de la forêt.
- En 2021, une stratégie de valorisation économique, sociale et environnementale du portefeuille d'actif forestier a été initiée.

<sup>8</sup> PEFC - Program for the Endorsement of Forest Certification



# La prise en compte des principales incidences négatives en matière de durabilité

Dans le cadre de l'application de l'article 4 du SFDR, le groupe Thélem assurances ambitionne de tenir compte de manière systématique et de mesurer les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Cette mesure nécessite cependant la définition et l'intégration de nouveaux indicateurs dans la collecte de données ainsi que

- leur calcul par les sociétés de gestion ou participations en portefeuille.

- Le groupe Thélem assurances évaluera progressivement ses principales incidences négatives dans la limite des données existantes.

